



LA POSTE



LES OFFICES PUBLICS DE L'HABITAT

PHIL@POSTE

*Communiqué de presse
octobre 2012*

2012 – Centenaire de la loi Bonnevey Les offices d'HLM

La Poste émet, le 11 novembre 2012, un timbre célébrant l'instauration des premiers offices d'HLM voici cent ans, grâce à l'action du député lyonnais Laurent Bonnevey.

Un peu d'histoire...



Fin 2012, la loi Bonnevey aura 100 ans : c'est cette loi qui, en 1912, a institué les Offices publics d'Habitations à Bon Marché (HBM), et autorisé leur création par l'Etat à la demande des communes, des syndicats de communes et des départements. Elle a ainsi instauré un secteur public du logement en France.

Depuis un siècle, les offices d'HLM ont permis, avec les autres acteurs HLM, l'accès du plus grand nombre à l'espace et au confort moderne de logements à prix modéré. Aujourd'hui, les offices accueillent 5 millions de personnes, soit près de 8 % de la population française, avec un parc immobilier de 2,3 millions de logements.

3/5 AVENUE GALLIENI - immeuble ORSUD - 94257 GENTILLY CEDEX - Tél.: +33 (0)1 41 87 13 04 - Fax: +33 (0)1 41 87 13 69

La Poste - Société Anonyme au capital de 3 400 000 000 euros - 356 000 000 RCS PARIS

Siège Social : 44 BOULEVARD DE VAUGIRARD - 75757 PARIS CEDEX 15

A la fin du XIXe siècle et au début du XXe, alors que la France connaît l'avènement de la société industrielle, les conditions d'habitat dans les villes sont souvent désastreuses pour les populations ouvrières.

Les premières idées de lutte contre l'insalubrité et l'insuffisance des logements populaires sont nées de quelques "patrons humanistes" et médecins "hygiénistes". A partir de 1850 seront construites les premières habitations ouvrières.

En novembre 1894 est adoptée la loi Siegfried, loi encourageant la création de "comités locaux d'habitations à bon marché", chargés de construire des maisons salubres et à bon marché. Mais huit ans après, moins de 1400 maisons auront été construites.

Une loi qui institue un véritable service public du logement social

Très lentement, s'élabore l'idée que l'Etat et les collectivités locales doivent intervenir dans les problèmes sociaux du logement pour développer l'œuvre des habitations à bon marché et suppléer les insuffisances de l'initiative privée.

C'est ainsi que le député du Rhône, Laurent Bonnevey, rapporteur de la future loi, écrit dans son rapport à la Chambre : il faut *"....prévoir l'institution d'un organisme public des habitations à bon marché, autonome et indépendant, perpétuel et désintéressé, qui remplirait l'office de constructeurs et de gérants..."*. La loi, qui porte son nom, est votée à l'unanimité par les deux Chambres le 23 décembre 1912. Elle va permettre la création des Offices publics d'HBM par décret en Conseil d'Etat à la demande d'une commune, d'un syndicat de communes ou d'un département.

Les offices ont alors pour mission d'aménager, construire et gérer des logements salubres régis par la loi de 1906, d'assainir des logements existants, de créer des cités-jardins et des jardins ouvriers, de réaliser en annexe des immeubles des locaux à usage commun, comme des buanderies, bains-douches, garderies d'enfants, terrains de jeux...

Avec cette loi, la création d'établissements publics d'HBM conduit à créer une mission de service public dans le logement social. Elle va en outre modifier en profondeur les rapports sociaux dans l'habitat. Le locataire accède à un nouveau statut : son existence sociale, ses besoins en équipements, ses droits et devoirs, son accès à l'espace et à l'hygiène vont alors être publiquement débattus et reconnus.

Laurent Bonnevey, rapporteur de la loi du 23 décembre 1912

Laurent Bonnevey est avocat à la Cour d'appel de Lyon à partir de 1893. Élu au conseil municipal de Lyon en 1900, il entre à la Chambre comme député du Rhône en 1902 jusqu'en 1924. Conseiller général du Rhône en 1904, il préside le département de 1934 à 1942 et de 1951 à 1957. Il sera Ministre de la Justice, Garde des Sceaux de janvier 1921 à janvier 1922. Sénateur de 1924 à 1927, il est à nouveau député de 1928 à 1942. A la Libération il est membre de l'Assemblée consultative provisoire de 1944 à 1945. Le 10 juillet 1940, lors de la séance de l'Assemblée Nationale de Vichy, il fut l'un des 80 députés qui refusèrent la délégation des pouvoirs constitutionnels au maréchal Pétain.

Très préoccupé par les questions sociales et ouvrières, il publie en 1896 un ouvrage dénonçant la situation des ouvrières lyonnaises à domicile. C'est lui qui sera le rapporteur en séance publique de la loi du 23 décembre 1912 qui permet la création des Offices publics d'HBM. Il sera ensuite à l'origine de la création de l'Office départemental d'HBM du Rhône en 1920, dont il sera président pendant 37 ans jusqu' en 1957, date de son décès.

Des Offices publics d'HBM aux Offices publics de l'habitat.....

En 1912, la loi Bonnevey crée les Offices publics d'Habitations à Bon Marché (OPHBM).

En 1950, ils deviennent les Offices publics d'Habitations à loyer modéré (OPHLM), établissements publics à caractère administratif.

A partir de 1971, ils ont la possibilité de se transformer en Offices publics d'aménagement et de construction (OPAC), établissements publics à caractère industriel et commercial.

Depuis l'ordonnance du 1^{er} février 2007, tous les offices sont devenus des Offices publics de l'habitat (OPH), établissements publics locaux à caractère industriel et commercial.

Les infos techniques ...

Création et gravure : Claude Andréotto

Impression : taille-douce

Format du timbre : 40,85 mm x 30 mm

Valeur faciale : 0,57 €

Tirage : 1, 8 M

Mentions obligatoires : création et gravure Claude Andréotto, d'après photo © Roget Viollet et Phil@poste

Les infos pratiques ...

Le timbre sera vendu en avant-première à :

Paris

Le **dimanche 11 novembre, de 10h à 17h**, au parc des Expositions, Espace Champerret, porte de Champerret, 75017 Paris.

Il sera vendu à partir du **12 novembre 2012** dans les bureaux de poste, par correspondance à Phil@poste, service clients et sur le site Internet www.laposte.fr/timbres.

Service clients : Z.I Avenue Benoît Frachon, BP 10106 Boulazac, 24051 Périgueux Cedex 09.

Visuel disponible sur demande

CONTACTS PRESSE

Phil@poste

Catherine Gautier

☎ : 01 41 87 42 33

catherine.gautier@laposte.fr

Fédération nationale des Offices publics de l'habitat :

Véronique Flipo

☎ : 01 40 75 50 05

v.flipo.offices@union-habitat.org

Dorothee David - Agence APOCOPE

☎ : 01 45 78 87 37

presse@agenceapocope.com

LES OFFICES CELEBRENT LEUR ACTION CENTENAIRE

Pour en savoir plus : www.offices-habitat.org

